

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 82 (1955)
Heft: 5

Artikel: Les tâte-vin
Autor: Bossard, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fâte-vin

Nous ne parlerons ici ni du tâte-vin « petite coupe peu profonde dont on se sert pour déguster le vin », ni de la Société des Tâte-vin, société réunissant ceux qui savent le mieux apprécier les vins. Non, les tastevin dont il s'agit sont des fonctionnaires dont j'ai trouvé une mention dans une charte de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) datant de 1542. Dans ce document écrit en parler gascon, il est dit que les consuls et syndics de la ville procéderont chaque année à la Saint-Pierre à la nomination de quatre tastevin pour goûter le vin qu'on vient vendre en ville. Ceux-ci doivent prêter serment de bien et ducement apprécier le vin sans faire tort à personne. Leur salaire se prend en nature. Sur un char de vin (600 litres), ils prélèvent un bichet (4,16 litres) ; si la quantité est moindre, la part des tastevin est proportionnellement inférieure. On le voit, le taux progressif de l'impôt (ici, il se prélevait en nature) ne date pas d'aujourd'hui. Du reste, ce XVI^e siècle, que certains croient si loin de notre ère de progrès, n'a-t-il pas ses bons côtés ? Il le semble bien si l'on songe à ces heureux fonctionnaires dont la seule tâche était de déguster le vin, à ces braves vigneron du terroir qui étaient protégés contre l'afflux des vins étrangers, sans oublier les contribuables de Saint-Gaudens qui voyaient leurs fonctionnaires — du moins ceux-ci — se faire payer en nature sans qu'il leur en coûte rien.

Maurice Bossard.

Résultats du concours de décembre

Au nom de M. Elophe et en mon nom, un grand merci pour tous vos bons vœux et vos souhaits de prospérité de ce bon et cher *Conteur* qui commence à se répandre un peu partout dans toute la Suisse romande. Faites-le connaître autour de vous et, qu'avec la

nouvelle année, nous soyons toujours plus nombreux à défendre nos patrimoines romands.

Malgré les fêtes accapareuses, une cinquantaine de « motseroisistes » nous ont envoyé leur grille... Plus de la moitié ont échoué en arrivant au port sur cette définition... écueil : *état qui fait rentrer dans la catégorie des petits pois*. Ciel ! que de mots : étirée, évidée, élidée, émaciée, élimée, étique... pour le seul mot juste : *étisie* : « amaigrissement extrême du corps résultant d'une maladie chronique ».

Sacré M. Elophe, va !

Après tirage au sort, voici la liste des douze gagnants :

Mme Marcelle Dutoit, Yronand.

M. René Badoux, Lovatens.

M. Jean-Paul Paccaud, Lavigny/Aubonne.

M. Charles Marguerat, Cully.

M. Ernest Aubert, Le Solliat.

Mme A. Vallotton-Truan, Berne.

Perrette, Juste-Olivier, Lausanne.

M. G. Croset-Peitrequin, Gryon.

M. E. Laeser, Clarens.

Mme Conod, Rolle-Gare.

M. L. Chamorel, Gryon.

M. Simon Vatré, Vendlincourt (Jura bern.)

Spirituel, instructif et plaisant, c'est de ces trois mots que M. le curé Ch. Delamadeleine, de Font (Fribourg), qualifie le « Jeu de mots croisés » de M. Elophe. Merci, M. le curé.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1955, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron, Prê-du-Marché 11, Lausanne.

rms.

Min dè ballè fite sein daï bon vin



Onna feine gotta tsi

Djan - Pierro Blondel

lo suti vegnolan dè Cully

Téléphone 4 24 61